



PLAGE : une success story

Un Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie (PLAGE-écoles) a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments au bénéfice de l'environnement, du confort des occupants et des finances. Imaginé par Bruxelles-Environnement en 2006, le premier PLAGE s'est adressé aux Communes, suivies en 2007 par les hôpitaux, en 2009 par les écoles et en 2012 par les SISP (Sociétés Immobilières de Service Public).

Ces projets ont permis une réduction annuelle moyenne de 16% de la consommation de combustible, une stabilisation de la consommation d'électricité et des économies financières d'environ 4,25 millions d'euros/an.

Le programme PLAGE a été récompensé dans le cadre des Awards de la Semaine Européenne de l'Énergie Durable (EUSEW 2013). Le succès du programme est tel que le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie rend le PLAGE obligatoire pour les propriétaires privés de parc immobilier de plus de 100.000 m² et pour les propriétaires publics de parc de plus de 50.000 m².

Qu'est-ce que le PLAGE-écoles ?

Un Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie (PLAGE-écoles) a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments au bénéfice de l'environnement, du confort des occupants et des finances des Pouvoirs Organisateurs. Avec l'aide de la Région de Bruxelles-Capitale, les organes représentatifs des Réseaux de l'enseignement officiel obligatoire (CECP, CPEONS) ont chacun recruté, en 2009, pour une période de 4 ans, un Responsable Énergie. Leur mission : pour 26 implantations sélectionnées, connaître les consommations, maîtriser les installations, impliquer le personnel scolaire et mettre en œuvre des actions visant la diminution de la consommation de 20% en 4 ans avec des investissements minimes, voire nuls.

Il s'agit de la mise en place progressive et la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments d'un même patrimoine, qui permet de :

- connaître son efficacité énergétique: toute politique énergétique d'un patrimoine nécessite un instrument de pilotage qui permette d'identifier l'évolution des consommations énergétiques, leur coût, l'efficacité des différents bâtiments;
- organiser la gestion interne vers une maintenance et un pilotage efficaces des installations;
- identifier le potentiel d'économies d'énergie et les priorités d'intervention, notamment en réalisant des audits des bâtiments qui en ont besoin;
- sensibiliser et mobiliser les occupants;
- intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement (construction neuve, rénovation, renouvellement d'installations...);
- assurer la transparence de l'information par la publication d'une synthèse périodique des résultats.

Pour une institution, mettre en place un PLAGE, c'est viser une gestion proactive de ses consommations d'énergie. La première étape consiste à réaliser un cadastre énergétique de son parc de bâtiments, lequel servira à déterminer les bâtiments prioritaires et à établir un plan d'action. La mise en œuvre de ce plan d'action doit être accompagnée d'un suivi de l'évolution des consommations d'énergie. Le responsable-énergie (RE) est la personne qui, au sein de son institution, est chargée d'en implémenter chacune des phases. Il est à la fois chef d'orchestre de l'énergie et gardien des chiffres.

L'expérience des projets PLAGE a montré qu'il est possible d'atteindre sur une période de 3 à 4 ans, une réduction de ses consommations d'énergie de l'ordre de 15 à 20%, voire parfois même plus,

sans perte de confort. Cela représente également une participation dans les efforts de réduction des émissions des GES et des économies financières substantielles. Concrètement, depuis leur lancement, les PLAGE ont permis une réduction annuelle moyenne de 16% de la consommation de combustible et de 10.000 tonnes d'émissions de CO₂, une stabilisation de la consommation d'électricité et des économies financières d'environ 4,25 millions d'euros par an.

Le PLAGE-écoles dans le réseau officiel subventionné

Pour ce faire, les RE ont été mis à la disposition des Pouvoirs Organisateurs de la Région bruxelloise pour les aider dans leur démarche de réduction des consommations d'énergie, en complétant les initiatives déjà entreprises dans ce domaine par les Communes. Il propose des actions concrètes, qui ne nécessitent pas nécessairement de gros investissements, et qui peuvent avoir un effet direct sur la facture énergétique. Le RE écoles travaille en complémentarité avec le RE communal.

Les actions du RE du CPEONS et du CECP se déclinent en 3 thèmes :

- Formations spécifiques : allant des gestes URE à la gestion des chaudières, ces formations peuvent être proposées aux concierges, chauffagistes, électriciens, personnel d'entretien ou autres acteurs agissant au quotidien dans une école.
- Renfort spécifique aux écoles : il s'agit d'actions généralement techniques telles que la mise en place d'un PLAGE pour un site scolaire, la réalisation d'un audit général ou spécifique (chauffage, enveloppe, électricité,...) de bâtiments, l'évaluation des économies potentielles,...
- Développement d'outils trans-communaux : l'élaboration d'un cadastre énergétique trans-communal des écoles permet d'avoir une vue d'ensemble des écoles communales bruxelloises.

PLAGE-écoles : le cadastre énergétique

La première étape d'un bon programme PLAGE consiste à inventorier les superficies et les consommations des bâtiments visés. Ceci permet non seulement de se situer par rapport à une moyenne sectorielle, mais également de sélectionner une série de bâtiments qui seront suivis de près pendant toute la durée du projet. Et le PLAGE-écoles n'a pas échappé à la règle. Le tableau ci-dessous reprend les données du cadastre dans les différents Réseaux, ainsi que celles des écoles ayant été sélectionnées.

CADASTRE & SELECTION PLAGE								
Réseau	Données du cadastre énergétique				Données des écoles sélectionnées PLAGE			
	Nb. écoles	Surface totale	Conso. spécifique combustible [kWh/m ²]	Conso. spécifique électricité [kWh/m ²]	Nb. écoles	Surface totale	Conso. spécifique combustible [kWh/m ²]	Conso. spécifique électricité [kWh/m ²]
SeGEC	191	657.831	98	16	37	161.942	122	21
CECP+CPEONS	206	892.070	176	23	26	135.412	186	26
CFWB	65	379.416	120	22	7	68.549	203	29
FELSI	17	51.350	129	24	7	16.918	132	25
Total/moyenne	479	1.980.667	138	20	77	382.821	160	24

Il existe des différences notoires entre les Réseaux, tant d'un point de vue des superficies occupées que des consommations spécifiques moyennes. Ceci peut s'expliquer par certaines particularités dues aux Réseaux, mais cette analyse ne fait pas l'objet du présent dossier. Remarquons tout de même que CECP+CPEONS forment ensemble le plus grand Réseau d'enseignement obligatoire sur Bruxelles. Et observons que les consommations spécifiques du Réseau libre catholique (SeGEC) sont proportionnellement moins élevées que celles des autres Réseaux, particulièrement par rapport à celles des Réseaux de l'officiel subventionné.

Tous Réseaux confondus, le PLAGE-écoles a permis de suivre 77 implantations scolaires situées en Région bruxelloise, sur 479 au total, ce qui représente une superficie d'un peu moins de 400.000 m² sur près de 2 millions de m².